

# ALGER16

LE QUOTIDIEN DU GRAND PUBLIC

Edition N°1432 du Mardi 20 Janvier 2026 - Email : [alger16bma@gmail.com](mailto:alger16bma@gmail.com) - Prix 10 DA - ISSN2335-108X - [WWW.ALGER16.DZ](http://WWW.ALGER16.DZ)

ACTUALITE  
SPORTS  
SANTE  
REGION  
CULTURE  
PUBLICITE  
[alger16 le quotidien](#)

SCAN ME



## EN VISITE OFFICIELLE AU QATAR



PHOTO : MDN  
LE GÉNÉRAL D'ARMÉE CHANEGRIGHA  
ASSISTE À LA CÉRÉMONIE  
D'OUVERTURE DE **DIMDEX-2026**

P. 3

## CONSEIL DE LA NATION



PHOTO : ALGER16  
DÉBUT DE L'EXAMEN  
DE LA LOI CRIMINALISANT  
**LA COLONISATION FRANÇAISE**

P. 16

## LE SÉNÉGAL CHAMPION D'AFRIQUE



UNE VICTOIRE  
CONTRE TERRAIN ET ARBITRAGE

P. 14

## PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

### LE CHEF DE L'ÉTAT PRÉSIDE UNE RÉUNION CONSACRÉE À LA MÉCANISATION AGRICOLE

● Dans le but d'étendre les surfaces cultivées et d'accroître les rendements de la production agricole nationale, le président de la République décide de créer des coopératives spécialisées dans la location du matériel agricole de toutes sortes à l'intention des agriculteurs.

P. 3



## VOIE FERRÉE

# PLUSIEURS PROJETS RÉCEPTIONNÉS EN 2026

Outre la mise en service prochaine de la ligne minière sud-ouest Béchar-Tindouf-Gara Djebilet, «après le succès de la phase des essais techniques», l'année 2026 verra la réception de plusieurs autres projets ferroviaires dont plusieurs tronçons de la ligne minière est pour le transport du phosphate et ses dérivés, ainsi que le dernier tronçon de la ligne des Hauts-Plateaux.

● La ligne minière Béchar-Tindouf-Gara Djebilet, s'étendant sur une distance globale de 950 km, est désormais prête pour l'exploitation commerciale

P. 5

# saviez-vous

## BÉCHAR

### OUVERTURE PROCHAINE DE TROIS NOUVELLES POLYCLINIQUES

Le secteur de la santé à Béchar sera bientôt renforcé par l'ouverture de trois nouvelles polycliniques de soins de proximité, a-t-on appris auprès de la Direction de la santé de la wilaya.

Dans le cadre de l'amélioration des services de soins médicaux de proximité à travers la wilaya, il sera procédé prochainement à l'ouverture de trois nouvelles polycliniques de soins de proximité, a indiqué le directeur local de la santé, Mansour Boukhiar.

Elles seront implantées dans la nouvelle cité urbaine de Taghaliine, située au sud-est de la commune de Béchar, à la cité Lahbab, au

quartier Debdeba dans la même collectivité, ainsi qu'au chef-lieu de la commune frontalière de Lahmar, à 35 km au nord-ouest du chef-lieu de wilaya, a-t-il précisé. Ces nouvelles infrastructures seront dotées d'équipements médicaux de pointe répondant aux normes nationales en matière de soins de proximité, a ajouté le responsable.

La mise en service de ces structures de santé permettra le renforcement du réseau des polycliniques à travers la wilaya, lequel passera de 10 actuellement à 13 en 2026, a souligné M. Boukhiar.



### OUVERTURE DU CONCOURS D'ACCÈS À LA FORMATION POUR L'OBTENTION DU CAPA

Le ministère de la Justice a annoncé, dimanche dernier dans un communiqué, l'ouverture du concours d'accès à la formation en vue de l'obtention du certificat d'aptitude à la profession d'avocat (CAPA), dont le lancement permettant l'inscription des candidats est fixé au 1er février prochain.

Selon la même source, ce concours est ouvert à toute personne désireuse d'accéder à la profession d'avocat, à condition de remplir l'ensemble des critères légaux exigés.

La phase de préinscription s'étalera du 1er au 12 février prochain et s'effectuera exclusivement via le site officiel du ministère de la Justice : <https://concours.mjjustice.dz>. Le dépôt des dossiers de candidature est prévu du 15 février au 5 mars prochains, au niveau des facultés de droit suivantes : Batna 1, Béjaïa, Biskra, Blida 2, Tlemcen, Tizi Ouzou, Alger 1, Sétif 2, Sidi Bel-Abbès, Annaba, Constantine 1, M'Sila, Ouargla, Oran et



Bordj-Bou -Arréridj, précise le communiqué. Les candidats auront également la possibilité de déposer leurs dossiers au niveau des annexes ouvertes dans les facultés de droit d'Adrar, Tamanrasset, Illizi, Béchar, Tindouf, Tizi Ouzou et Ghardaïa. Concernant les conditions de participation, le ministère indique que le candidat doit être de nationalité

algérienne, titulaire au minimum d'une licence en droit ou d'un diplôme universitaire étranger reconnu équivalent, jour de ses droits civils et politiques, ne pas avoir fait l'objet de condamnations portant atteinte à l'honneur et aux bonnes mœurs, et disposer d'un état de santé physique et mentale compatible avec l'exercice de la profession d'avocat. Le dossier d'inscription doit comprendre une demande manuscrite signée par le candidat, une copie du diplôme requis, une copie de la carte nationale d'identité, une photo d'identité récente, ainsi que le reçu attestant du paiement

des droits d'inscription. Le concours se déroulera en deux phases, à savoir des épreuves écrites d'admissibilité, suivies d'une épreuve orale d'admission définitive. Les épreuves écrites sont programmées pour les 11 et 12 avril prochains, tandis que l'épreuve orale aura lieu vingt (20) jours après l'annonce des résultats des épreuves écrites.

Les épreuves écrites d'admissibilité porteront sur le code civil, le code de procédure civile et administrative, le code pénal ou le code de procédure pénale, le code de commerce, ainsi qu'une épreuve en langue française ou anglaise.

Quant à l'épreuve orale d'admission définitive, elle consistera en un entretien avec le jury portant sur la culture juridique générale du candidat et sa capacité d'expression dans l'une des matières précitées, conclut le communiqué.

**Cheklat Meriem**

#### SPÉCIALISÉ DANS L'ORGANISATION DE TRAVERSÉES CLANDESTINES DÉMANTÉLEMENT D'UN RÉSEAU CRIMINEL À ALGER

La brigade de la Police judiciaire compétente de la Sûreté de la circonscription administrative de Chéraga (Alger) a démantelé un réseau criminel composé de trois individus, spécialisé dans l'organisation de traversées clandestines, a indiqué dimanche dernier un communiqué de la Sûreté de wilaya d'Alger. "Les services de la wilaya d'Alger, représentés par la brigade de la Police judiciaire compétente de la Sûreté de la circonscription administrative de Chéraga, ont démantelé, le week-end dernier, un réseau criminel composé de 3 individus, spécialisé dans l'organisation de traversées clandestines, et ont saisi une embarcation dotée d'un moteur marin", précise la même source. L'affaire a été déclenchée "suite à des informations parvenues à ladite brigade selon lesquelles un groupe d'individus s'apprêtait à organiser des traversées clandestines. Les enquêtes menées sur le terrain se sont soldées par l'identification de 3 individus avec des judiciaires révélés, qui préparaient une opération d'émigration clandestine par mer en coordination avec des migrants". Cette opération, réalisée sous la surveillance du parquet territorialement compétent, s'est soldée par "l'arrestation des suspects et la saisie d'une embarcation, d'un moteur marin, de 15 gilets de sauvetage, de 180 litres d'essence et de 6 jerricans remplis d'eau". "Après parachèvement des procédures légales, les mis en cause ont été présentés devant le parquet territorialement compétent, conformément à un dossier de procédure pénale", conclut la même source.

#### RAMADHAN 2026 LA NUIT DU DOUTE FIXÉE

Le ministère des Affaires religieuses et des Wakfs a annoncé, dimanche soir dans un communiqué, que le mardi 20 janvier 2026 sera le premier jour du mois de chaâbane de l'année 1447 de l'Hégire, précisant que la nuit du doute pour l'observation du croissant lunaire annonçant le premier jour du mois sacré de Ramadhan aura lieu le 17 février prochain. "Le ministère des Affaires religieuses et des Wakfs annonce que le mardi 20 janvier 2026 sera le 1er jour du mois de chaâbane 1447 de l'Hégire, précisant que la nuit du doute pour l'observation du croissant lunaire annonçant le premier jour du mois sacré de Ramadhan 1447H/2026 aura lieu le mardi 29 chaâbane 1447 de l'Hégire correspondant au 17 février 2026", ajoute le ministère.

#### MILA RÉCUPÉRATION DE 119 PIÈCES DE MONNAIE ANCIENNE ET ARRESTATION D'UN TRAFIQUANT

Les éléments de la brigade de recherche et d'intervention de la Police judiciaire de la Sûreté de la wilaya de Mila ont récupéré 119 pièces de monnaie ancienne en bronze et arrêtés un individu de 37 ans qui les proposait à la vente dans la commune de Tadjenat, a indiqué un communiqué publié dimanche dernier par ce corps constitué. Cette affaire remonte, précise le document, à la découverte, par les policiers, d'une publication sur les réseaux sociaux proposant des pièces de monnaie anciennes à la vente. Exploitant des informations signalant la conclusion, à Tadjenat, d'une opération de vente par l'auteur de la publication, les éléments de la brigade ont élaboré un plan opérationnel qui a permis l'interpellation du suspect et la découverte, dissimulées dans son véhicule personnel, de pièces de monnaie ancienne, ajoute le communiqué, soulignant que le suspect a été conduit dans les locaux des services de police pour être interrogé. Le document publié par la Sûreté de wilaya indique également que l'expertise des pièces de monnaie récupérées par les services de la Direction de la culture et des arts a établi qu'il s'agit de pièces "revêtant une importance historique et archéologique certaine". Le suspect interpellé a été présenté devant le procureur de la République près le tribunal de Chelghoum-Laid immédiatement après la finalisation des procédures légales d'usage, selon la même source.

## LE CHEF DE L'ÉTAT PRÉSIDE UNE RÉUNION CONSACRÉE À LA MÉCANISATION AGRICOLE

Le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a présidé, hier, une réunion de travail consacrée à la mécanisation agricole, au cours de laquelle il a décidé de créer des coopératives spécialisées dans la location du matériel agricole de toutes sortes à l'intention des agriculteurs, et ce, dans le but d'étendre les surfaces cultivées et d'accroître les rendements de la production agricole nationale, conformément aux décisions et recommandations du dernier Conseil des ministres. Le président a également décidé à

cette occasion de créer un Conseil national de la mécanisation agricole. Ont assisté à cette réunion, le directeur du cabinet de la présidence de la République, le Premier ministre, le ministre de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche, le ministre de l'Industrie, le ministre du Commerce extérieur et de la Promotion des exportations ainsi que des responsables d'entreprises et d'institutions algériennes de fabrication et de production de matériel agricole.

APS



## EN VISITE OFFICIELLE AU QATAR LE GÉNÉRAL D'ARMÉE CHANEGRIFA ASSISTE À LA CÉRÉMONIE D'OUVERTURE DE DIMDEX-2026

Au deuxième jour de sa visite officielle à l'Etat du Qatar, le Général d'Armée Saïd Chanegriha, ministre délégué auprès du ministre de la Défense nationale, Chef d'Etat-major de l'Armée nationale populaire (ANP), a assisté, à la cérémonie d'ouverture de la 9e édition de l'exposition et la conférence internationale de défense maritime de Doha «DIMDEX-2026», a indiqué, hier, un communiqué du ministère de la Défense nationale (MDN).

«Durant le deuxième jour de sa visite à l'Etat frère du Qatar, Monsieur le Général d'Armée Saïd Chanegriha, ministre délégué auprès du ministre de la Défense nationale, Chef d'Etat-major de l'Armée nationale populaire, a pris part, aujourd'hui, 19 janvier 2026, à la cérémonie d'ouverture de la 9e édition de l'exposition et la conférence internationale de défense maritime de Doha DIMDEX-2026», précise la même source.

«A l'issue de la cérémonie d'ouverture officielle de cet événement mondial, supervisé par Son Altesse, l'Emir de l'Etat du Qatar, le Général d'Armée a visité, avec la délégation qui l'accompagne, quelques stands de l'exposition, où il s'est enquis du matériel et des équipements exposés, à l'instar des armes et des systèmes d'armes de haute technologie et a suivi attentivement les explications détaillées et les



présentations fournies par les responsables des stands», ajoute le communiqué.

«En outre, le Général d'Armée Saïd Chanegriha s'est entretenu avec Son Excellence Cheikh Saoud Ben Abderrahmane Al Thani, Vice premier-ministre et



ministre d'Etat chargé des Affaires de la Défense de l'Etat du Qatar, à qui il a exprimé ses sincères remerciements pour l'accueil chaleureux et l'hospitalité qui lui ont été réservés», passant en revue les domaines de coopération militaire entre les deux Armées, qui connaissent «une dynamique importante sous l'égide des dirigeants des deux pays et de leur volonté commune de la renforcer davantage et l'amener à son niveau escompté», note la même source.

R. N./APS

## LOI PORTANT ORGANISATION TERRITORIALE DU PAYS ACCÉLÉRER LA PRISE EN CHARGE DES PRÉOCCUPATIONS DES CITOYENS

Le projet de loi portant organisation territoriale du pays marque une étape structurante dans la trajectoire de refondation de l'Etat algérien. Présenté dimanche dernier à Alger par le ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et des Transports, Saïd Sayoud, devant la Commission des affaires juridiques, administratives et des libertés de l'Assemblée populaire nationale (APN), ce texte ambitionne de redessiner la carte administrative nationale en profondeur, en érigent 11 circonscriptions administratives en wilayas à part entière.

Pour le ministre, cette réforme s'inscrit dans une dynamique de transformation institutionnelle de long terme. Il a souligné que ce texte constitue «un nouveau jalon dans le processus de réforme institutionnelle de l'Etat, de même qu'il s'inscrit dans le cadre du renforcement de la décentralisation», affirmant ainsi la volonté des pouvoirs publics de repenser les mécanismes de gouvernance territoriale à l'aune des mutations démographiques, économiques et sociales que connaît le pays.

Au cœur de cette réforme figure un objectif central : rapprocher l'administration du citoyen. Selon M. Sayoud, «ce texte intervient dans le cadre de la mise en œuvre des orientations du

président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, en vue de rapprocher l'administration du citoyen, d'améliorer le service public, d'accélérer la prise en charge des préoccupations des citoyens et de réaliser un développement équilibré et global sur l'ensemble du territoire national». Une orientation politique claire qui fait de la décentralisation un levier de performance publique et non un simple ajustement administratif.

Le nouveau découpage territorial prévu par la loi consacre une évolution majeure de l'architecture administrative nationale. En vertu de ce texte, le pays «comprendra 69 wilayas regroupant 1.541 communes», un élargissement qui répond, selon le ministre, à «plusieurs considérations, notamment la nécessité de consacrer la décentralisation et de rapprocher les centres de décision, tout en tenant compte des potentialités économiques, de l'étendue géographique et de la densité démographique de certaines circonscriptions». L'enjeu est clair : adapter l'action publique aux réalités locales et renforcer la capacité décisionnelle des territoires.

Cette réforme territoriale s'inscrit également dans une vision stratégique de l'aménagement du territoire. Le ministre a mis en avant «la nouvelle vision de l'Etat

en matière d'aménagement du territoire, garantissant un équilibre réel et une réduction des disparités de développement, particulièrement dans les régions des Hauts-Plateaux et du Sud». Ces espaces, longtemps confrontés à des contraintes structurelles liées à l'éloignement, à l'étendue géographique et à la faiblesse des infrastructures, sont placés au cœur du nouveau schéma de développement territorial.

Au-delà du découpage administratif, le texte de loi engage l'Etat sur la qualité du service public. Il traduit, selon M. Sayoud, la volonté d'«assurer des services publics de qualité, à travers la création de structures administratives intégrées et la mobilisation de ressources humaines qualifiées pour permettre à ces wilayas de maîtriser les outils de planification ainsi que l'exécution et le suivi des programmes de développement». La réforme se veut donc opérationnelle, en mettant l'accent sur la compétence, la planification et l'évaluation des politiques publiques locales.

Conscient des enjeux de transition, le ministre a insisté sur l'importance d'un accompagnement méthodique et progressif. Il a affirmé la nécessité d'«accompagner ce processus par un plan intégré couvrant les volets

organisationnel, humain et financier afin de garantir une transition fluide et efficace». Dans cette perspective, «les walis des wilayas mères ont été chargés de piloter le processus de transfert progressif des prérogatives et des engagements pour éviter toute perturbation des services publics, notamment dans les secteurs vitaux», afin de permettre aux nouvelles wilayas d'entrer pleinement en fonction à compter du 1er janvier 2027 dans des conditions optimales.

Enfin, le ministre a rassuré sur l'état d'avancement du cadre réglementaire, indiquant que les textes d'application nécessaires ont d'ores et déjà été préparés. Ceux-ci concernent notamment la délimitation des circonscriptions électorales, la dénomination des nouvelles wilayas et de leurs chefs-lieux, ainsi que la création des communes, leur composition et leurs limites territoriales. À travers cette réforme, l'Etat algérien engage une reconfiguration ambitieuse de son organisation territoriale, avec l'objectif affirmé de conjuguer proximité administrative, efficacité de l'action publique et équité territoriale. Une transformation lourde, mais assumée, qui redéfinit en profondeur le rapport entre le centre et les territoires.

G. Salah Eddine

## ÉCONOMIE NUMÉRIQUE

# DES RECOMMANDATIONS POUR DES INVESTISSEMENTS RÉUSSIS

**La Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED) a formulé une série de recommandations à l'intention des décideurs mondiaux, dans son dernier rapport, afin d'assurer le succès des investissements dans l'économie numérique au cours des prochaines années.**

Intitulé « Investissement international dans l'économie numérique : guide pratique pour les décideurs », le rapport, publié sur le site officiel de la CNUCED, appelle les responsables à renforcer leurs politiques et stratégies d'investissement dans le numérique, dans le but de stimuler la croissance économique, encourager l'innovation et sécuriser les flux d'investissements internationaux.

Selon le document, l'instauration de cadres réglementaires clairs, cohérents et prévisibles, tant au niveau national que régional, constitue un facteur déterminant pour attirer les investisseurs, tout en garantissant la durabilité et la sécurité du secteur numérique.

Le rapport propose un ensemble de recommandations visant à structurer les bases des stratégies d'investissement numérique. Il préconise notamment l'identification précise des secteurs prioritaires afin de soutenir l'évolution le long de la chaîne de valeur numérique et de contribuer à la réalisation des objectifs industriels stratégiques des États.

La CNUCED recommande également que la planification des investissements intègre l'identification des déficits en infrastructures numériques, les initiatives réglementaires envisagées, ainsi que



les considérations liées à l'environnement et à la durabilité. Les décideurs sont en outre invités à définir les types d'investissements et de profils d'investisseurs les plus à même de favoriser la transformation structurelle des économies et la montée en gamme numérique. La coordination entre les agences de promotion de l'investissement, les autorités de régulation et les institutions en charge de l'économie numérique est jugée essentielle pour assurer une mise en œuvre efficace des politiques, souligne le rapport. Par ailleurs, la CNUCED estime que les pays doivent se doter de cadres complets de protection des données, incluant l'obligation de notification des violations, les droits de portabilité des données et des mécanismes de sanction dissuasifs. La création d'autorités indépendantes, disposant de moyens suffisants pour superviser la protection des données et la cybersécurité, est également recommandée.

Le guide insiste sur l'importance d'adopter des approches

réglementaires souples et évolutives, adaptées aux mutations technologiques rapides, tout en renforçant la coopération internationale afin d'harmoniser les normes et de faciliter des flux transfrontaliers sécurisés. En matière de propriété intellectuelle, le rapport appelle à l'adaptation des législations existantes pour couvrir les innovations numériques, notamment les logiciels et les contenus générés par l'intelligence artificielle. Le document aborde également la question de la concurrence et de la régulation des marchés numériques, soulignant la nécessité de mettre à jour les cadres de concurrence afin de tenir compte des spécificités de l'économie numérique et de promouvoir un espace numérique inclusif, ouvert et sécurisé. Concernant la stimulation des investissements, la CNUCED recommande de trouver un équilibre entre l'ouverture aux investissements directs étrangers (IDE) et la protection des intérêts liés à la sécurité nationale. À ce titre, les restrictions doivent être claires, ciblées et conformes aux

priorités nationales. Le rapport plaide aussi pour la simplification des procédures d'approbation et d'échange pour les start-up numériques, ainsi que pour l'adaptation des cadres réglementaires permettant de tester les innovations dans des environnements contrôlés. Les agences de promotion des investissements sont par ailleurs encouragées à renforcer la visibilité des opportunités d'investissement à travers les canaux numériques et à développer le dialogue public-privé afin d'identifier les attentes des investisseurs et de favoriser le réinvestissement.

Le guide met également l'accent sur le renforcement des compétences et du capital humain, considérés comme des leviers essentiels de la transition numérique. Les programmes de mobilité, de transfert de compétences, les partenariats avec les universités et institutions étrangères, ainsi que l'implication de la diaspora, sont jugés déterminants pour soutenir l'innovation, l'entrepreneuriat et la construction d'un écosystème numérique durable. La CNUCED souligne que les accords internationaux d'investissement devraient intégrer des dispositions favorisant le transfert de technologies et garantir la flexibilité réglementaire nécessaire à la mise en œuvre des politiques nationales. En combinant régulation claire, protection des données et montée en compétences, le rapport de la CNUCED trace une feuille de route pour des investissements numériques durables et inclusifs, capables de transformer profondément les économies et de stimuler l'innovation à l'échelle mondiale.

**Cheklat Meriem**

## SEMAINE MONDIALE DE L'ENTREPRENEURIAT 2025 L'ALGÉRIE EN TÊTE DU CLASSEMENT MONDIAL DES ACTIVITÉS ORGANISÉES

L'Algérie s'est classée au premier rang mondial en termes de nombre d'activités organisées lors de la 17<sup>e</sup> édition de la Semaine mondiale de l'entrepreneuriat 2025, selon une annonce de la

Global Entrepreneurship Network (GEN). Dans un communiqué, le ministère de l'Économie de la connaissance, des Start-up et des Micro-entreprises a indiqué que cette distinction couronne la

participation remarquable de l'Algérie à cet événement international, organisé sous le haut patronage de Monsieur le Premier ministre. La manifestation a enregistré une large mobilisation, réunissant l'ensemble des acteurs de

l'écosystème national de l'entrepreneuriat, notamment des secteurs ministériels, des organismes de soutien et d'accompagnement, des start-up et micro-entreprises, ainsi que des partenaires nationaux et internationaux. Selon le même communiqué, cette édition a constitué un indicateur fort de la dynamique nationale et de l'intérêt croissant accordé à l'entrepreneuriat. Elle traduit également l'engagement collectif en faveur du développement de ce secteur, en parfaite adéquation avec le slogan de cette édition : « Ensemble, nous construisons – Together, We Build ».



## LANCEMENT DE LA CARTE ÉLECTRONIQUE POUR LES NON-ASSURÉS

Le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, Abdelhak Saïhi, accompagné de la ministre de la Solidarité nationale, Soraya Mouloudji, a procédé, hier, au lancement officiel de la carte électronique permettant l'accès aux médicaments au profit des personnes démunies non assurées socialement.

Cette initiative s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des instructions du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, visant à renforcer la protection sociale des catégories vulnérables et à garantir le droit à l'accès aux médicaments, assure le ministère du Travail dans un communiqué.

Dans son allocution, M. Saïhi a souligné que le lancement de cette carte électronique « ne constitue pas seulement une mesure technique, mais un choix souverain qui traduit la volonté de l'État algérien, sous la conduite du président de la République, d'ancrer un véritable État social, protecteur de ses citoyens et refusant de laisser quiconque prisonnier de la pauvreté, de la maladie ou des lourdes administratives ».

Le ministre a également estimé que cette carte représente « un symbole d'une politique publique moderne », inscrite dans une démarche globale de réformes visant à réduire les disparités sociales et à améliorer l'équité en matière d'accès aux soins. De son côté, la ministre de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme, Soraya Mouloudji, a affirmé que le lancement de cette initiative constitue « l'aboutissement d'un travail gouvernemental concerté et d'une coordination étroite », mené dans le cadre de la mise en œuvre du programme du président de la République Abdelmadjid Tebboune.

## VOIE FERRÉE

# PLUSIEURS PROJETS RÉCEPTIONNÉS EN 2026

**En 2026, plusieurs projets d'infrastructures ferroviaires structurants à travers le territoire national seront réceptionnés, renforçant l'intégration économique du pays, améliorant la fluidité des échanges et soutenant durablement le développement socioéconomique. C'est ce qu'a affirmé un responsable de l'Agence nationale d'études et de suivi de la réalisation des investissements ferroviaires (ANSRIF), soulignant l'ampleur et la portée stratégique du programme en cours.**

Dans une intervention à la Radio nationale, le directeur central de l'ANSRIF, Nabil Boubaya, a précisé que l'année 2026 sera marquée par la mise en service de plusieurs axes ferroviaires majeurs. Parmi eux figure la ligne minière sud-ouest Béchar-Tindouf-Gara Djebilet, désormais prête à entrer en exploitation commerciale "après le succès de la phase des essais techniques". Cette infrastructure emblématique incarne à elle seule la nouvelle doctrine algérienne en matière d'infrastructures lourdes : connecter les ressources stratégiques aux pôles industriels et logistiques, tout en désenclavant des régions longtemps marginalisées.

Outre le Sud-Ouest, l'est du pays est également concerné par des projets d'envergure, notamment la ligne minière est dédiée au transport du phosphate et de ses dérivés. Longue de 422 km, cette ligne connaît une avancée significative avec le dédoublement de plusieurs tronçons stratégiques, notamment Annaba-Boucheugouf et Oued Keberit-Driéa, dont la réception est prévue cette année. L'objectif est clair : accroître les capacités de transport, réduire les coûts logistiques et renforcer la compétitivité des filières minières nationales sur les



marchés régionaux et internationaux. Dans la même dynamique, le dernier tronçon de la ligne des Hauts-Plateaux, reliant Tiaret à Tissemsilt sur une distance de 73 km, sera réceptionné, permettant ainsi l'exploitation intégrale de cet axe long de 1.046 km. Cette ligne moderne relie désormais Tébessa à Sidi-Bel-Abbès, en passant par M'Sila et Boughzoul, constituant un véritable corridor transversal reliant l'est et l'ouest du pays à travers l'intérieur. Une avancée majeure pour l'équilibre territorial et la mobilité interrégionale. Le programme ne se limite pas aux lignes existantes. Il s'inscrit dans une vision globale d'extension et de modernisation du réseau national. À l'Est, les travaux visent à relier les ports stratégiques de Skikda et de Djen Djen à Tougourt et Hassi Messaoud, consolidant ainsi le lien entre les plateformes portuaires et les zones de production énergétique et industrielle du Sud. Au Centre, l'axe Alger-Tamanrasset constitue une priorité stratégique, avec notamment le lancement du projet Laghouat-Ghardaïa-El Menia sur un linéaire de 495 km. Ce projet contribuera à renforcer la cohésion territoriale et à assurer "le transport des marchandises et

des voyageurs avec plus d'efficacité et de manière équilibrée entre les différentes régions", selon le directeur de l'ANSRIF. Ces projets s'inscrivent dans un programme d'investissement colossal de 2.400 milliards de dinars. Un effort financier qui a déjà porté ses fruits : le réseau ferroviaire national est passé de 4.000 km à 5.738 km en quelques années seulement. Une progression qui traduit une volonté politique claire de faire du rail un pilier de la diversification économique et de la transition logistique du pays.

#### GARA DJEBILET, SYMBOLE D'UNE NOUVELLE ÈRE INDUSTRIELLE

La ligne Béchar-Tindouf-Gara Djebilet, longue de 950 km, occupe une place centrale dans cette stratégie. Conçue pour transporter annuellement 50 millions de tonnes de minerai de fer brut et 25 millions de tonnes de produits transformés, elle constitue l'épine dorsale du futur complexe sidérurgique du Sud-Ouest algérien. Dotée d'une capacité de charge de 32,5 tonnes par essieu, bien supérieure à celle des autres lignes nationales, elle illustre le saut technologique opéré par l'Algérie dans le domaine ferroviaire. L'exploitation de cette ligne se fera à une

vitesse de 80 km/h pour les marchandises et de 160 km/h pour les voyageurs, ouvrant ainsi de nouvelles perspectives en matière de mobilité dans des régions longtemps enclavées.

Le directeur de l'ANSRIF a tenu à souligner que "cette grande réalisation est l'œuvre de mains algériennes qui ont surmonté toutes les difficultés notamment celles liées au relief de la région". La construction de 45 ponts pour contourner les oueds et un volume de terrassement estimé à 75 millions de mètres cubes, avec des rendements dépassant les 5 millions de mètres cubes par mois, témoignent de la montée en compétence des entreprises nationales.

#### LA SNTF DÉJÀ À PIED D'ŒUVRE

Anticipant la mise en service de ces nouvelles lignes, la Société nationale des transports ferroviaires (SNTF) a engagé un travail préparatoire de grande ampleur. Selon Farid Halliche, directeur central chargé de la clientèle, plus de 550 emplois seront créés dans un premier temps, un chiffre appelé à atteindre 3.000 à moyen terme. Une dynamique sociale qui accompagne l'investissement infrastructurel.

Concernant le transport de voyageurs, deux trains assureront quotidiennement la liaison : l'un au départ de Béchar à 8h30, l'autre de Tindouf à 9h15, avec des arrêts dans les gares d'Abadla, Hammaguir, Tabelbala, Hassi Khébi et Oum El Assel. La possibilité de réservation en ligne marque également une modernisation du service public ferroviaire.

Au-delà des chiffres et des kilomètres de rails, ce vaste programme ferroviaire traduit une transformation structurelle profonde. Il repositionne le rail comme instrument de souveraineté économique, d'intégration territoriale et de transition vers un modèle de développement plus équilibré. À l'horizon 2026, l'Algérie ne se contentera pas d'avoir plus de voies ferrées : elle disposera d'un réseau pensé comme un levier stratégique au service de l'économie nationale et de la cohésion sociale.

G. Salah Eddine

## SONATRACH ENTAME LA PRODUCTION DE L'ESSENCE E5 EN EUROPE

La compagnie nationale des hydrocarbures Sonatrach vient de franchir une étape majeure dans sa stratégie d'adaptation à la transition énergétique mondiale, en lançant la production commerciale de l'essence E5 sur le marché européen. Cette avancée industrielle et technologique est réalisée à travers sa filiale italienne Sonatrach Raffineria Italiana (SRI), depuis la raffinerie d'Augusta, située en Sicile, l'un des pôles énergétiques les plus stratégiques du Bassin méditerranéen. Dans une publication diffusée sur son compte LinkedIn, Sonatrach Raffineria Italiana a annoncé avoir franchi «une étape importante avec le démarrage de la production de l'essence mélangée à l'éthanol (E5)», précisant que la première cargaison commerciale a été expédiée le 14 janvier dernier depuis le terminal maritime d'Augusta. Cette expédition marque officiellement le passage de la phase expérimentale à une phase industrielle et commerciale pleinement opérationnelle, ouvrant la voie à une présence renforcée de Sonatrach sur le segment des carburants à faible empreinte carbone en Europe.

Selon la même source, l'introduction du mélange E5 s'inscrit dans une démarche stratégique visant à augmenter la part des composants biologiques dans les carburants automobiles produits par la raffinerie d'Augusta. L'éthanol utilisé dans ce mélange est fourni par l'usine IMA, implantée dans la région de Trapani, ce

qui permet de structurer une chaîne d'approvisionnement intégralement sicilienne, renforçant ainsi la logique d'intégration locale, de souveraineté industrielle et de réduction des coûts logistiques. Cette approche illustre la volonté de Sonatrach de ne pas se limiter à une adaptation réglementaire minimale, mais bien de s'inscrire dans une trajectoire durable de transformation de son appareil industriel, en cohérence avec les objectifs européens de décarbonation du secteur des transports.

#### LE CARBURANT E5

Le carburant E5 est un biocarburant hybride, composé d'essence conventionnelle enrichie à hauteur de 5 % d'éthanol biologique. Cet alcool est issu de matières premières agricoles et organiques renouvelables, telles que le maïs, la canne à sucre ou encore les résidus agricoles, ce qui en fait un vecteur de réduction progressive de la dépendance aux ressources fossiles. Sur le plan environnemental, l'E5 présente plusieurs avantages notables. Il permet une réduction des émissions de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) et d'oxydes de soufre par rapport à l'essence traditionnelle, tout en restant parfaitement compatible avec l'ensemble des moteurs automobiles modernes, sans nécessiter d'adaptations techniques ou mécaniques. Cet aspect constitue un atout majeur pour son déploiement rapide

sur les marchés européens, où la compatibilité des carburants demeure un enjeu clé pour les consommateurs et les distributeurs.

Le lancement de l'essence E5 s'inscrit pleinement dans la stratégie globale de Sonatrach visant à accroître la part des composantes biologiques dans les carburants de transport, tout en anticipant et en respectant les réglementations européennes de plus en plus strictes en matière d'énergie propre, de réduction des émissions et de fiscalité carbone.

Dans un contexte marqué par la montée en puissance des mécanismes européens de taxation de l'empreinte carbone et par une concurrence accrue entre acteurs énergétiques internationaux, cette initiative renforce la crédibilité de Sonatrach comme partenaire énergétique fiable, compétitif et technologiquement agile. Au-delà de la dimension industrielle, cet accomplissement confirme la capacité de Sonatrach à s'adapter aux mutations profondes du marché énergétique mondial, en combinant expertise technique, investissements ciblés et intégration régionale.

À travers cette initiative, Sonatrach envoie un signal clair : la transition énergétique n'est pas perçue comme une contrainte, mais comme un levier de transformation, de diversification et de projection durable sur les marchés internationaux.

G. S. E.

## JOURNÉE NATIONALE DE LA COMMUNE

# LES WALIS SALUENT L'ENGAGEMENT DES COLLECTIVITÉS

**Selon un communiqué du ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et des Transports, les walis de la République ont pris part, dimanche dernier, à diverses festivités organisées à travers le pays, soulignant ainsi l'importance centrale de la commune en tant que pilier du développement local et levier clé pour la mise en œuvre de la politique de décentralisation.**

Toujours selon la même source, ces activités ont mis en lumière le rôle essentiel de la commune comme "épine dorsale du développement local et instrument efficace" pour concrétiser "la politique de décentralisation". Les événements



se sont déroulés en présence d'autorités locales, d'élus, de responsables de secteur et de représentants de la société civile.

Dans ce cadre, les efforts déployés pour améliorer la qualité des services publics et renforcer la gouvernance locale ont été salués.

Des cadres et fonctionnaires communaux ont également été reconnus pour leur engagement et leur dévouement au service du citoyen.

Le communiqué a, par ailleurs, insisté sur l'importance accordée par M. Saïd Sayoud, ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et des Transports, à l'accompagnement permanent des collectivités et au renforcement de leurs ressources humaines et institutionnelles, en vue de bâtrir une « commune moderne, performante et répondant aux attentes du citoyen ».

À travers ces célébrations, l'État réaffirme son engagement envers des communes modernisées et performantes, véritables piliers de proximité et d'efficacité au service des citoyens.

**Abir Menasria**

## ACTIVITÉS ET INAUGURATION DE DIFFÉRENTES INFRASTRUCTURES DANS PLUSIEURS WILAYAS

La Journée nationale de la commune, célébrée chaque année le 18 janvier, a été marquée, dimanche dernier, à travers les wilayas de l'ouest et du sud-ouest du pays, par l'organisation de diverses activités, notamment des journées portes ouvertes au niveau des différents services communaux, visant à faire connaître aux citoyens les prestations offertes et à renforcer la communication directe avec eux, ainsi que par l'inauguration de plusieurs infrastructures dans divers domaines. Dans la wilaya d'Oran, le siège de la commune chef-lieu a accueilli des journées portes ouvertes au profit des citoyens, durant lesquelles ont été présentés les différents services, divisions et prestations fournis par la commune, tels que les services de l'état civil, les affaires culturelles, sociales et sportives, les travaux publics et la maintenance, l'urbanisme et l'aménagement, la protection de l'environnement, ainsi que le service de l'hygiène et de l'assainissement. L'ancien siège de la commune d'Oran, datant de la période coloniale, a également fait l'objet de travaux de réhabilitation et de restauration tout en préservant son cachet architectural authentique. Les travaux sont achevés à 100%, en attendant son inauguration dans les prochains jours. A la même occasion, les 26 communes composant le territoire de la wilaya ont organisé des journées portes ouvertes similaires. Dans la wilaya de Tlemcen, des journées portes ouvertes ont été organisées sur les services de la commune chef-lieu, au Palais de la culture "Abdelkrim-Dall". Elles ont comporté des expositions d'archives communales, la présentation des différentes étapes de développement et de modernisation des services, ainsi que des textes réglementaires régissant la gestion communale depuis 1967, en plus de certains équipements et matériels utilisés auparavant. L'événement a également inclus une exposition de photos des présidents de l'Assemblée populaire communale de la ville de Tlemcen depuis l'indépendance. Dans la wilaya de Tiaret, deux cantines scolaires ont été mises en service à cette occasion, à l'école "Oudina Mâamar" au quartier Oued-Tolba et à l'école "Moudjahid" défunt Kacem Abed" au quartier Kermane, ainsi que l'inauguration d'une polyclinique dans le même quartier. Les projets de développement inscrits dans plusieurs secteurs ont été présentés, en plus de l'organisation d'une cérémonie de distinction en l'honneur de plusieurs employés retraités et d'anciens présidents de commune, ainsi qu'un tirage au sort permettant à dix travailleurs communaux d'accomplir la Omra. Dans la wilaya de Sidi Bel-Abbes, des journées portes ouvertes ont été organisées au niveau des services communaux, au cours desquelles des explications ont été fournies sur les prestations offertes et les procédures administratives, tout en écoutant les

préoccupations et propositions des citoyens, dans le cadre de la promotion du service public et du renforcement de la communication entre l'administration et le citoyen. Dans la wilaya de Saïda, le wali, M. Amoumene Marmouri, a supervisé les activités de célébration de la Journée nationale de la commune, marquées par la mise en valeur des activités des différents services et délégations communales, ainsi que des projets réalisés et en cours de réalisation au niveau de la collectivité locale, avec la distinction de 20 travailleurs et employés retraités en reconnaissance de leurs efforts tout au long de leur carrière professionnelle. Dans la wilaya de Nâama, une salle de conférences équipée des technologies de communication les plus modernes a été inaugurée au niveau du nouveau siège de la commune de Tiout, parallèlement à l'organisation d'une exposition au siège de l'Assemblée populaire communale du chef-lieu de wilaya, présentant les différents services, activités administratives et techniques, ainsi que les prestations fournies aux citoyens. La commune d'Aïn-Sefra a également rendu un hommage symbolique à la mémoire du premier président de l'Assemblée populaire communale après l'indépendance, le moudjahid défunt Hamou Abdeljebbar, ainsi qu'à la distinction de 12 anciens présidents d'APC. Dans la wilaya de Mostaganem, plusieurs infrastructures administratives et sanitaires ont été inaugurées au profit des collectivités locales.

A cette occasion, une nouvelle salle de soins a été ouverte au profit des quartiers de la partie est de la commune d'Aïn Tedles, baptisée du nom du chahid Kelal Abdallah. Cette structure sanitaire, d'un coût de 20 millions de dinars, se compose d'une salle de soins et d'un logement de fonction, et assure une couverture sanitaire de proximité à près de 6.000 habitants. Les célébrations se poursuivent avec l'inauguration d'une nouvelle annexe communale dans la zone d'extension urbaine du Bas Mazeghrane (commune de Mazeghrane) et la mise en service d'un appareil de scanner au niveau du Centre hospitalo-universitaire de Mostaganem. Dans la wilaya d'El-Bayadh, le wali, M. Nourredine Belaribi, a donné le coup d'envoi du projet de dédoublement de la route nationale RN 47 sur une distance de 10,5 km dans la région de Legrimi, à l'est du chef-lieu de wilaya, avec un délai de réalisation fixé à dix mois. Un CEM baptisé "Les Frères Taibi" a également été inauguré au quartier « Cheikh Bouâmama » dans la nouvelle ville "Chahid Yousfi Boucherit ", en plus de l'inauguration d'un nouveau bâtiment communal portant le nom du défunt El Hadj Bounâama Bahous au niveau du parc communal. A Béchar, des activités diverses ont été organisées et un nombre d'élus, de fonctionnaires et agents de la

commune ont été honorés, au cours d'une cérémonie initiée au siège de l'Assemblée populaire communale (APC) à l'occasion de la célébration de la Journée nationale de la commune. En marge de cette cérémonie, une imposante exposition sur les activités des différents services administratifs, financiers et techniques de l'Assemblée populaire communale de cette ville a été organisée à la place du 1er-Novembre-1954, à l'intention des citoyens, afin qu'ils s'imprègnent des prestations de services fournies par ces structures.

### PORTES OUVERTES ET LANCEMENT DE PROJETS DANS LE SUD

Le lancement de projets de développement et l'organisation de diverses activités mettant en valeur la mission de la commune dans le développement local ont marqué dans les wilayas du Sud, la célébration de la Journée nationale de la commune, coïncidant avec le 18 janvier de chaque année.

Placées sous le thème "La commune au cœur des défis socioéconomiques", ces manifestations ont été marquées par l'inauguration de journées portes ouvertes présentant les différents services administratifs de la commune au service du citoyen, et la vulgarisation de divers projets multisectoriels réalisés ou en voie de l'être.

Dans la wilaya d'Ouargla, la célébration a donné lieu à l'inauguration du service de la réglementation et des affaires générales de la commune de Rouissat ainsi que le lancement de projets de deux stades de football dans les quartiers El-Hadeb et Zaouia 2. Les autorités locales ont lancé également, dans la commune du chef-lieu de wilaya, des projets de réhabilitation des annexes communales des quartiers de Saïd-Obta, Bougoufala, Bouameur et Bamendil. Dans la wilaya de Ghardaïa, la journée a été marquée par l'inauguration d'une antenne communale au quartier Tinemirine à Béni-Isguen, ainsi que par la pose de la première pierre d'une structure similaire dans la zone des sciences, dans le but de déployer les structures de proximité et rapprocher l'administration du citoyen. Dans la wilaya de Timimoun, la mise en service d'un bureau postal dans la commune de Tinerkouk et d'un autre de la Caisse nationale d'assurance sociale des non-salariés (CASNOS) ont été les faits saillants ayant marqué la Journée nationale de la commune. De son côté, la commune d'El-Meghaier s'est vu accorder, selon le président de l'Assemblée populaire communale, Abdelmalek Guessoum, d'importantes opérations de développement, dont l'aménagement du marché hebdomadaire, le ravalement des façades des écoles primaires, ainsi que la réalisation d'un bureau postal au quartier Dechra et d'une place publique au quartier 5-Juillet. **R. N.**

## "RENCONTRES SUR L'ACTION CULTURELLE DE WILAYA"

# DE NOUVEAUX PRINCIPES DE GOUVERNANCE POUR UN SECTEUR PRODUCTIF

**La ministre de la Culture et des Arts, Mme Malika Bendouda, a présidé, dimanche dernier à Alger, le lancement des travaux des premières rencontres d'évaluation destinées aux directeurs de wilaya de la culture et aux responsables des établissements culturels sous tutelle.**

Placées sous le slogan «Rencontres sur l'action culturelle de wilaya : de l'administration au management», ces assises visent à définir les orientations nécessaires et à assurer leur application concrète à l'échelle locale. S'exprimant à l'ouverture de ces rencontres au Palais de la culture «Moufdi Zakaria», en présence des responsables du secteur culturel à travers les wilayas, Mme Bendouda a appelé à accompagner les mutations en cours liées aux nouveaux concepts des régions culturelles homogènes et diversifiées.

Dans ce cadre, elle a expliqué que la



création récente de nouvelles wilayas induira un changement profond de la carte culturelle nationale, soulignant que l'action culturelle doit désormais s'inscrire dans une logique de gouvernance moderne, reposant sur la performance, l'efficacité et la capacité à concevoir et mettre en œuvre des activités à même de transformer la culture en un secteur productif.

Après avoir rappelé les

investissements considérables consentis par l'État algérien dans la réalisation d'infrastructures culturelles, telles que les maisons de la culture, les bibliothèques et les théâtres, ainsi que dans les opérations de restauration du patrimoine, la ministre a insisté sur la nécessité de renforcer l'esprit d'initiative et d'innovation dans l'organisation des manifestations et des activités culturelles.

Mme Bendouda a également plaidé pour une nouvelle approche dans l'encadrement du projet culturel, appelant à l'intensification du travail sectoriel et au renforcement de la coordination entre les établissements culturels au niveau d'une même wilaya, mais aussi entre les différentes wilayas, mettant en avant l'importance d'une coordination efficace entre les responsables aux niveaux local, régional et central. Elle a précisé que les performances seront désormais évaluées à l'aune de la concrétisation de cette coordination, ajoutant que cette évaluation reposera sur des indicateurs de performance précis, le taux de réalisation des objectifs fixés, ainsi que les critères d'efficacité et de rentabilité.

Ces rencontres ont été marquées par l'organisation de plusieurs ateliers spécialisés, notamment dans les domaines du patrimoine et du livre, ainsi que par la présentation de communications animées par des directeurs de la culture et des responsables de projets et d'établissements culturels, autour des différents programmes proposés.

**Cheklat Meriem**

## LA REVUE «CINÉMATHÈQUE» BIENTÔT EN LIGNE

Le Centre algérien du cinéma a annoncé le lancement du site web officiel de sa revue « Cinémathèque », une étape stratégique dans la transition du format papier vers le numérique. Cette initiative vise à offrir aux chercheurs, aux professionnels et au grand public un accès élargi aux archives et aux analyses sur le cinéma algérien, confirmant ainsi la dynamique de transformation numérique engagée par le ministère de la Culture et des Arts pour le développement de l'industrie cinématographique.

Depuis son lancement en février 2025, la revue trimestrielle « Cinémathèque » s'est imposée comme une référence incontournable pour la critique et la réflexion sur le septième art. Elle publie des articles d'actualité, des analyses approfondies, des portraits, des interviews et des études sur le cinéma algérien et international. La revue contribue ainsi à la valorisation de la création et à la préservation de la mémoire filmique nationale. Avec son nouveau portail en ligne, le Centre algérien du cinéma (CAC) ouvre un nouveau chapitre dans l'histoire de la publication.

Selon un communiqué du CAC, rattaché au ministère de la Culture et des Arts, cette présence en ligne constitue « une nouvelle étape significative », témoignant d'un engagement fort en faveur de la transformation numérique et de la création « d'un espace moderne à la hauteur de l'histoire et de la richesse du cinéma algérien ». Grâce à cette plateforme, la revue devient un outil dynamique consacré à l'histoire, à la critique et à la documentation du cinéma, accessible aussi bien en Algérie qu'à l'international.

Le site web permettra une diffusion plus large, un archivage organisé des numéros, et offrira une interaction directe



avec les lecteurs. Plus qu'une simple plateforme numérique, il se veut « une véritable fenêtre culturelle » mettant en valeur le cinéma algérien et soutenant son « dynamisme au sein du paysage créatif ». Cette démarche s'inscrit dans une stratégie globale visant à soutenir les professionnels et à encourager la critique cinématographique. Le troisième numéro de la revue, paru en décembre 2025, en témoigne pleinement. Il comportait des éditoriaux de la ministre de la Culture et des Arts, Malika Bendouda, et du directeur du CAC, Adel Mekhalfia, sur les défis du secteur, ainsi que des articles de fond, dont un texte du critique Ahmed Bedjaoui sur les projets de Boualem Bessaïh, et un dossier consacré au cinéma de Brahim Tsaki. Le numéro abordait également « L'économie du cinéma », explorant les enjeux de mémoire, de distribution et de diffusion, tout en traitant du cinéma féminin, de la formation à l'Institut national supérieur du cinéma et des liens entre cinéma et pandémies. Ces thématiques témoignent de la diversité, de l'ambition intellectuelle et de l'exigence éditoriale de « Cinémathèque ».

**Abir Menasria**



[www.alger16.dz](http://www.alger16.dz)  
Alger16 quotidien



## KIA SELTOS

UNE NOUVELLE GÉNÉRATION  
DE SUV COMPACT EN APPROCHE

Déjà commercialisé sur plusieurs marchés internationaux depuis 2019, notamment en Amérique du Nord et en Asie, le Kia Seltos revient aujourd'hui avec une nouvelle génération entièrement renouvelée. Le constructeur coréen a récemment levé le voile sur ce SUV compact modernisé, qui marque une étape importante dans l'évolution de la gamme Kia et pourrait bousser l'équilibre interne face à des modèles déjà bien installés comme le Kia Niro.

Avec cette nouvelle mouture, Kia ne se limite pas à un simple restylage. Le Seltos bénéficie d'une refonte en profondeur, tant sur le plan du design que de l'architecture technique et de l'équipement. Longtemps réservé à certains marchés, il s'affirme désormais comme un SUV compact à part entière, positionné entre le Stonic et le Sportage, avec une vocation plus familiale et polyvalente.

## UN GABARIT ÉQUILIBRÉ ET UNE HABITABILITÉ CONVAINCANTE

Affichant une longueur de 4,43 mètres, le Kia Seltos s'inscrit parfaitement dans le segment des SUV compacts. Malgré l'absence de banquette arrière coulissante, la banquette peut s'incliner jusqu'à 24 degrés, ce qui améliore nettement le confort des passagers à l'arrière lors des longs trajets.

L'un de ses principaux atouts reste

son volume de coffre de 536 litres, particulièrement généreux pour la catégorie. À titre de comparaison, le Kia Niro, pourtant très proche en longueur (4,42 m), propose un volume de chargement inférieur selon les versions : 348 litres en hybride rechargeable, 451 litres en hybride classique, et jusqu'à 475 litres pour l'ancienne déclinaison électrique, désormais remplacée par le nouvel EV3. Un avantage notable pour les familles et les utilisateurs recherchant de la modularité.

## UNE IDENTITÉ VISUELLE AFFIRMÉE

Le nouveau Seltos adopte pleinement le langage stylistique « Opposites United » cher à Kia. Son design se distingue par une silhouette anguleuse et robuste, une calandre imposante, des optiques avant et arrière effilées à signature lumineuse moderne, ainsi que des poignées de portes affleurantes. L'ensemble dégage une impression de solidité et de modernité, avec une allure presque baroudeuse, tout en conservant les codes d'un SUV compact contemporain, adapté aussi bien à un usage urbain qu'aux trajets plus longs.

## UN INTÉRIEUR TECHNOLOGIQUE ET PLUS QUALITATIF

À bord, Kia opère une véritable montée en gamme. L'habitacle adopte un style épuré et technologique, dominé par une large dalle numérique intégrant trois écrans. Deux écrans de 12,3 pouces sont dédiés à l'instrumentation et au système d'infodivertissement, tandis qu'un écran central de 5,5 pouces est réservé aux commandes de climatisation.

La qualité perçue progresse nettement grâce à des matériaux mieux valorisés, incluant davantage de matériaux recyclés, en cohérence avec les orientations environnementales récentes de la marque.

## UNE GAMME DE MOTORISATIONS DIVERSIFIÉE

Sur le plan technique, le Seltos repose sur la plateforme K3 du groupe Hyundai-Kia, déjà utilisée sur des modèles comme le Kia Niro et la récente Kia K4. Cette base permet d'accueillir plusieurs types de motorisations. Selon les marchés, des blocs essence sont proposés, notamment le 1.6 T-GDI développant

jusqu'à 180 ou 193 ch, ainsi qu'un 2.0 atmosphérique de 149 ch. Une version hybride est également prévue, visant à offrir un meilleur compromis entre performances, consommation et émissions, en réponse aux attentes actuelles des automobilistes.

## UN RIVAL INTERNE POUR LE KIA NIRO

Avec cette nouvelle génération, le Seltos pourrait clairement redistribuer les cartes au sein de la gamme Kia. Plus spacieux, plus moderne et doté d'un coffre plus généreux, il apparaît comme un concurrent direct du Kia Niro, déjà fragilisé par l'évolution de son offre et l'arrivée de nouveaux modèles électrifiés dans la gamme.

## LANCEMENT ET POSITIONNEMENT

La mise sur le marché du nouveau Kia Seltos est attendue à partir de 2026, après une présentation officielle complète prévue dans les prochains mois. Les tarifs n'ont pas encore été communiqués, mais les premières estimations laissent entrevoir un positionnement compétitif face aux SUV compacts de gabarit similaire, avec un accent mis sur l'espace, la technologie et la polyvalence.



www.alger16.dz  
Alger16 le quotidien

**ALGER16**  
LE QUOTIDIEN DU GRAND PUBLIC

SPORTS  
SANTE  
RÉGIONS  
CULTURE  
PUBLICITÉ

SCAN ME

ALGER16

QUE LA FÊTE SOIT BELLE,  
QUE LA FÊTE COMMENCE !

ALGER16

LE PRÉSIDENT TEBBOUINE A INAUGURÉ L'HÔPITAL SPÉCIALISÉ MÈRE ET ENFANT DE L'ARMÉE

LA VOIE EMPRUNTÉE PAR NOS HÉROS VERS LA VICTOIRE

ALGER16

DE L'ALN À L'ALNP LA FIERTÉ DE L'ALGERIE

ALGER16

«LA PAIX PAR LE RESPECT MUTUEL»

LES ALGÉRIENS ÉTAIENT AU RENDEZ-VOUS

DES RÉPONSES ATTENDUES AVANT FIN JUILLET

TOUJOURS PRÉSENT POUR VOUS



En exerçant une pression sur les cloisons nasales et en utilisant certains produits, on arrête rapidement le saignement.

#### Quand surviennent les saignements de nez ?

Les saignements de nez sont assez fréquents chez les enfants et pendant la grossesse. Parfois, la muqueuse nasale a été lésée par un grattage un peu vif ou un éternuement violent bouche fermée. L'exposition au soleil, l'usage de médicaments ou de drogues par voie nasale, un air trop sec, une allergie ou un rhume peuvent également déclencher un saignement. Des saignements de nez peuvent également survenir lors d'hypertension artérielle, de troubles de la coagulation ou d'alcoolodépendance, par exemple.

#### Quels sont les symptômes en cas de saignement de nez ?

Lors de saignement de nez, du sang s'écoule d'une ou des deux narines. Parfois, il se répand aussi dans la gorge, s'avale ou se crache. Normalement, le saignement de nez ne crée aucune complication. Toutefois, si le saignement se prolonge, la perte de sang peut devenir importante. Si le saignement est abondant ou se répète fréquemment, s'il ne s'arrête pas au bout de 10 minutes, malgré diverses tentatives pour le stopper, ou si vous prenez un médicament qui fluidifie le sang, par exemple de l'aspirine, consultez votre médecin.

#### Comment prévenir le saignement de nez ?

- Si vous avez tendance à saigner du nez :
- Évitez d'y mettre le doigt.
- Mouchez-vous aussi doucement que possible.
- Veillez à une bonne humidification des locaux, notamment en hiver et si vous êtes enceinte.
- Humidifiez la muqueuse nasale avec du sérum physiologique.

#### Que faire en cas de saignement de nez ?

Une méthode simple pour arrêter le saignement du nez consiste à se pencher en avant, à pincer l'extrémité du nez juste au-dessous de l'os, pendant au moins 10 minutes, tout en respirant par la bouche. Il est possible d'appliquer de la glace à la base de la narine touchée. Mieux vaut éviter

## ÉPISTAXIS

# QUELS SONT LES SYMPTÔMES EN CAS DE SAIGNEMENT DE NEZ ?

**La muqueuse des fosses nasales est parcourue de nombreux vaisseaux sanguins très fins, qui saignent facilement mais qui cicatrisent également rapidement.**

d'introduire quoi que ce soit dans le nez, en particulier coton, gaze imbibée d'eau oxygénée ou de toute autre substance, mèches de tulle gras, etc. En revanche, les mèches de coton hémostatique vendues en pharmacie sont tout à fait indiquées.

#### Quand le saignement est arrêté, il est fortement conseillé d'éviter de se moucher dans les heures qui suivent pour permettre la coagulation.

Si le saignement reprend, mouchez-vous pour retirer les caillots qui sont inefficaces, et recommencez la même opération (pincement du nez) pendant cinq minutes. Si, lors de la deuxième tentative – et à condition qu'elle ait été correctement menée – le saignement ne cède pas, il faut consulter un médecin.

Dans les jours qui suivent un saignement de nez, il est préférable de se moucher doucement, d'éternuer la bouche ouverte, d'éviter les efforts physiques ou de se pencher trop en avant, et de prendre de l'aspirine (sauf avis favorable du médecin). Pensez à humidifier l'air de votre domicile si nécessaire.

Conduite à tenir en cas de saignement de nez

Si le saignement vous paraît abondant ou se répète fréquemment.

Si le saignement ne s'arrête pas au bout de dix minutes, malgré diverses tentatives pour le stopper.

Si le saignement semble lié à un traumatisme au visage ou à la tête.

Si vous prenez un médicament qui fluidifie le sang (anticoagulant ou aspirine).

Si vous présentez d'autres symptômes (pâleur, malaise, accélération du rythme cardiaque, anxiété, etc.).

Si le saignement se produit rarement.

Légende Consultez un médecin dans la journée.

Consultez un médecin dans les jours qui viennent.

Il est possible de s'automédiquer.

#### Que fait le médecin en cas de saignement de nez ?

Le médecin examine le nez pour rechercher l'origine du saignement. Il examine également la peau pour y rechercher des signes de troubles de la coagulation : bleus, petits vaisseaux éclatés. Il dispose ensuite de plusieurs méthodes pour l'arrêter.

En cas de saignement répétés ou abondants, il peut prescrire une analyse de sang pour vérifier qu'il n'y a pas de problème de coagulation. Si le patient suit un traitement anticoagulant, il peut adapter le traitement. Plusieurs traitements existent pour arrêter un saignement de nez. Ils sont fonction de l'importance du saignement, des antécédents médicaux du patient ou de l'existence de troubles de la coagulation.

#### L'utilisation d'un hémostatique local en cas de saignement de nez

La pression locale entre pouce et index sur le nez pendant 10 minutes est souvent suffisante pour arrêter un saignement de nez bénin. Elle peut être associée à l'utilisation d'une éponge ou d'une mèche de coton hémostatique. Ces mèches vendues en pharmacie sont faites à base de gélatine ou d'alginate de calcium.

La pommade H.E.C est également fréquemment utilisée pour le traitement local d'appoint des saignements de nez légers. Elle est hémostatique, protectrice et calmante. Elle ne doit pas être utilisée en cas d'allergie au baume du Pérou ou à la lanoline ou en cas de lésions nasales infectées. Son usage prolongé doit être évité.

### NUMÉROS UTILES

**URGENCES ET SÉCURITÉ SAMU**  
021.67.16.16/ 67.00.88

**CHU MUSTAPHA**  
021.23.55.55

**CHU BEN AKOUN**  
021.91.21.63

**CHU BENI MESSOUS**  
021.93.11.90

**CHU BAINEM**  
021.81.61.13

**CHU KOUBA**  
021.58.90.14

**AMBULANCES**  
021.60.66.66

**DÉPANNAGE GAZ**  
021.68.44.00

**DÉPANNAGE ÉLECTRICITÉ**  
021.68.55.00

**SERVICE DES EAUX**  
021.58.32.32/ 58.37.37

**PROTECTION CIVILE**  
021.61.00.17

**SÛRETÉ DE WILAYA**  
021.63.80.62

**GENDARMERIE**  
021.62.11.99/ 62.12.99

**NUMÉROS UTILES**

**AÉROPORT HOUARI BOUMEDIENE**  
021.54.15.15

**AIR ALGERIE (RÉSERVATION)**  
021.28.11.12

**Air France**  
021.73.27.20/ 73.16.10

**ENMTV**  
021.42.33.11.12

**SNTF**  
021.76.83.65/ 73.83.67

**SNTR**  
021.54.60.00/ 54.05.04

**Hôtel Sheraton**  
021.37.77.77

**Hôtel Mercure**  
021.24.59.70/85

**Hôtel El-Djazaïr**  
021.23.09.33/37

**Hôtel El-Aurassi**  
021.74.82.52

**Hôtel Hilton**  
021.21.96.96

**Hôtel Sofitel**  
621.68.52.10/17



Pour vos petites annonces: UN SEUL JOURNAL

Les petites annonces sont à **150 DA** seulement

Anniversaires, félicitations... à **300 DA** seulement

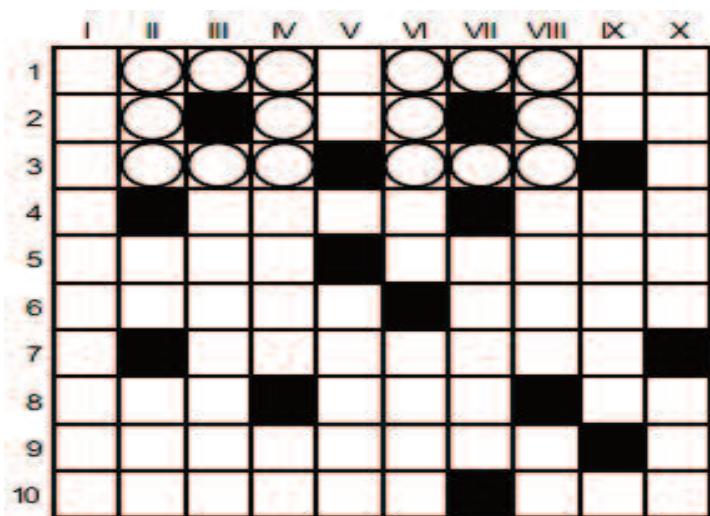
**ALGER 16**

alger16.dz@gmail.com  
5, rue du Sacré-Cœur, Alger



020 10 23 68

## Mots Croisés N°1325



## Horizontalement

- Ridé.
- Article étranger. Dynastie impériale chinoise. Démonstratif.
- Couvre-chef de gendarme. Support de balle.
- Irritant à Fodorat. Serpent.
- Arrose Saint-Pétersbourg. Religieuse.
- Caprin. Capturé.
- Jargon.
- Argile de poterie. Parc. Note.
- Raccourci.
- Filets. Célèbre pour sa dépêche.

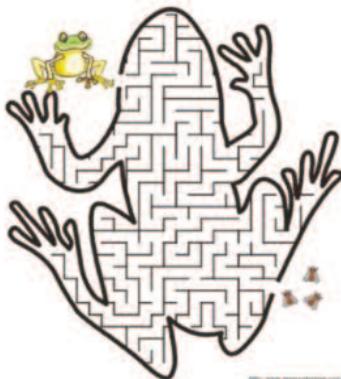
## Verticalement

- Chinoises.
- Bière anglaise. Sur anciens pls. TGV allemand.
- Drapeau.
- Fit des reproches. Article indéfini.
- Interjection. Préposition.
- Greffes. Station savoyarde ( les ).
- Pierre de joaillerie.
- Bloc de glace. Pronom personnel.
- Adverbe. Esses de violons.
- Pièces de gréements. Ile grecque.

## SOLUTION N°1324

I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX	X
1	V	E	L	O	D	R	O	M	E
2	A	N	E	E	U	A	C	E	
3	L	P	A	N	T	A	L	O	N
4	I	F	O	U	I	L	L		
5	D	I	S	C	E	R	N	E	E
6	E	S	T	E	U	S	S	E	
7	C	E	E	E	I	N	L		
8	M	A	R	T	E	L	E	E	
9	A	L	E	A	L	U	P	I	N
10	T	E	T	H	E	R	E	R	E

## CHOISIS LE BON CHEMIN



## PHOTO DU JOUR



## SOLUTION N°1324

7	6	1	8	9	4	2	5	3
2	8	3	7	5	1	6	9	4
4	5	9	3	2	6	7	1	8
6	3	4	2	1	9	8	7	5
1	7	8	6	3	5	9	4	2
5	9	2	4	8	7	1	3	6
9	2	7	5	6	3	4	8	1
8	1	5	9	4	2	3	6	7
3	4	6	1	7	8	5	2	9

## MOTS MÊLÉS

C	A	M	P	E	O	T	B	H	R	F	L	M	S	L
B	S	I	A	N	I	U	A	O	C	U	N	I	T	A
T	L	A	Z	R	T	L	U	C	C	T	B	T	R	O
T	R	E	I	S	A	G	A	A	L	U	A	E	E	G
C	E	O	U	S	E	D	R	T	T	E	E	M	V	R
O	O	L	H	S	O	N	O	E	I	C	L	P	A	O
M	R	M	F	S	E	N	U	N	A	A	B	S	M	N
T	I	E	P	F	N	R	P	A	A	F	B	E	O	A
N	R	L	B	E	I	O	F	A	J	R	I	H	R	L
L	I	I	I	I	T	S	I	I	S	U	R	C	T	D
I	E	A	B	E	L	I	S	S	F	S	D	U	I	O
S	L	R	R	U	U	C	T	P	I	A	E	O	B	P
E	E	C	O	R	N	E	R	I	O	V	U	T	O	A
R	B	U	L	C	E	E	F	A	O	R	I	T	L	G
B	M	A	I	N	S	T	A	P	N	T	D	E	E	E

AMORTI  
BLEUS  
BRESIL  
BUTEUR  
BUTS  
CAMP  
CLUB  
COMPETITION  
CORNER  
DIVISION  
DOPAGE  
DRIBBLE  
FAUTE  
FIFA

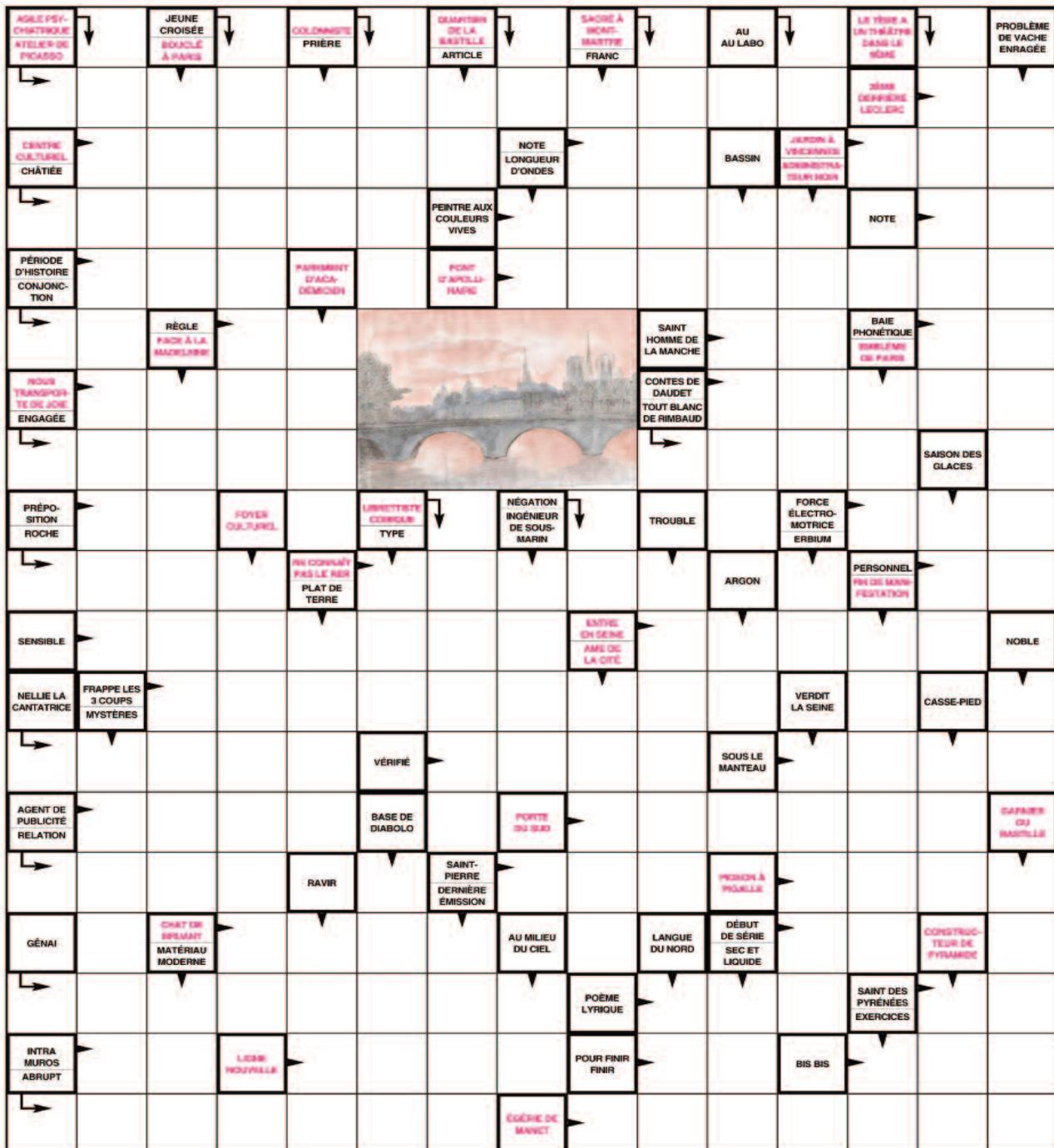
GOAL  
ITALIE  
JAUNE  
LIBERO  
LOB  
LUCARNE  
MAIN  
MARADONA  
MATCH  
MILIEU  
MITEMPS  
ONZE  
PARC  
PASSE

RONALDO  
ROUGE  
SAISON  
SCORE  
SHORT  
SIFFLET  
SPORT  
SURFACE  
TACLE  
TERRAIN  
TOUCHE  
TRIBUNES  
UEFA  
VERTS

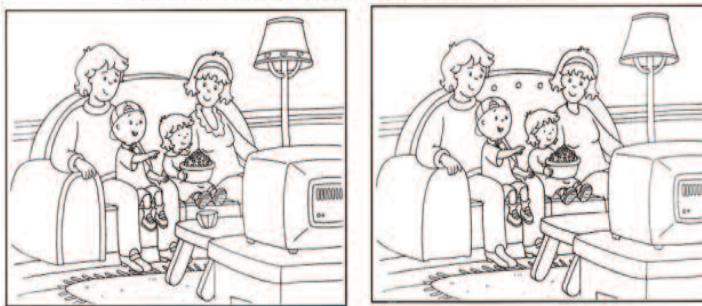
## SOLUTION DES MOTS MÊLÉS N°310

Le mot-mystère est : KALÉIDOSCOPE

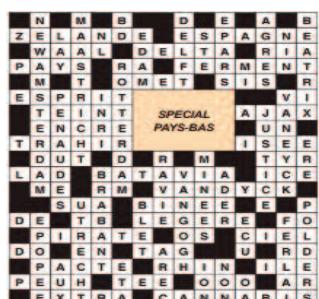
## Mots Fléchés N°1233



Il y a huit différences entre ces deux dessins. Peux-tu les trouver ?



## SOLUTION N°1232



# LE SÉNÉGAL CHAMPION D'AFRIQUE

## LA VICTOIRE CONTRE TERRAIN ET ARBITRAGE

**Le Sénégal a merveilleusement brodé sa 23<sup>e</sup> étoile de Coupe d'Afrique des Nations sur son maillot, après sa victoire (0-1) face au Maroc, dimanche dernier, à Rabat.**

Les Lions de la Teranga ont surmonté les injustices arbitrales et organisationnelles pour inscrire une victoire nette et sans bavure, qui restera à jamais gravée dans les annales du football africain et mondial. Il y a des finales jouées à onze contre onze. Et puis, il y a celles où l'adversaire semble aussi porter un sifflet. La finale de la CAN 2025 restera comme l'une des plus troublantes de l'histoire. Non pas parce que le Sénégal a gagné. Mais parce qu'il a gagné malgré tout.

Dans un stade acquis à la cause du pays hôte, dans un contexte politique, symbolique et émotionnel lourd, le Sénégal a affronté un Maroc qui ne jouait pas seulement à domicile. Il jouait avec l'assurance implicite que, dans le doute, la balance pencherait toujours du même côté.

En fin de match, il y a des joueurs qui quittent le terrain, des staffs qui se hurlent dessus, un public qui siffle le Sénégal et un autre, stupéfait. Qu'est-ce qui se passe ? L'arbitre vient de siffler un penalty au bout du temps additionnel (90+7) en faveur du Maroc. On pourrait se dire que c'est juste un penalty comme on en voit tous les jours dans le foot... mais que s'est-il vraiment passé ? Pour le comprendre, il faut remonter un peu moins de cinq minutes avant.

### • LA 92<sup>e</sup> MINUTE

La scène est gravée. 92<sup>e</sup> minute. Le Sénégal marque. Net. Brut. Décisif. Les visiteurs hurlent, les locaux sont stupéfaits... mais attend... pourquoi les joueurs ne célébrent-ils pas ? Il n'y a pas de hors-jeu évident. Pas de faute claire. Pas de main flagrante.

C'est l'arbitre qui a sifflé avant même le début de l'action, sur un contact naturel entre l'attaquant sénégalais et le Marocain Hakimi dans la surface. L'action devait se poursuivre vu sa dangerosité, mais le sifflet est tombé immédiatement. La VAR n'a pas pu intervenir. Le but du sacre est refusé. Sans discussion. Le banc sénégalais explode.

Ce sifflet au début de l'action n'est pas une erreur banale. C'est un choix. Le choix de ne même pas laisser aux Sénégalais l'espoir. De ne pas vouloir vérifier. Le choix, surtout, de priver le Sénégal de ce que le jeu lui avait offert.

Une injustice flagrante ! Mais les joueurs sénégalais poursuivent le match, sans savoir que ce qui allait arriver allait encore faire déborder le vase.

### • QUELQUES MINUTES PLUS TARD...

Le contraste est obsèche. D'abord, le Maroc bénéficie d'un corner qui n'a pas lieu d'être. Dans la surface sénégalaise,



un contact léger. Très léger. Et Brahim Diaz, qui amplifie sa chute et hurle au scandale devant un arbitre dépassé. Un de ces contacts que le football tolère mille fois par match sans jamais siffler.

Si c'était du côté du Sénégal, jamais la VAR ne serait intervenue. Et cette fois, la VAR est appelée. Longuement. Meticuleusement. Angles multiples. Ralenti répétés. Recherche presque désespérée d'un motif suffisant. Ce qui est refusé au Sénégal sans technologie est offert au Maroc avec toute la panoplie numérique. Le deux poids, deux mesures. Même match. Même arbitre. Même VAR. Mais pas les mêmes couleurs.

Pape Thiaw appelle ses joueurs, tout le monde entre dans les vestiaires ! Ceci est intolérable pour des Lions de la Teranga au tempérament fier et intégré. Tout le monde appelle au scandale ! Sadio Mané, lui, reste sur le terrain. S'il était sorti, le Maroc aurait pu gagner sur tapis vert et de graves sanctions auraient pu s'abattre sur le Sénégal. L'ailier d'Al-Nassr reste calme et serein. Avec son caractère de leader, il appelle ses coéquipiers à revenir sur le terrain : « Revenez, on va jouer comme des hommes ! » Ces mots ont traversé les micros pour se faire entendre dans les télévisions du monde entier. Wow, des scènes jamais vues dans une finale africaine !

Le penalty, provoqué par Brahim Diaz, qui

vraisemblablement s'est pris pour Zidane contre l'Italie en 2006, sera manqué. Ironie cruelle pour ceux qui pensaient que tout était déjà écrit. Mais le mal est fait. La tentative était là. Édouard Mendy s'est saisi de la rencontre ! À ce moment, tout le monde a compris : le Maroc peut tout faire... il ne gagnera pas ce match !

### • LA PROLONGATION COMME TERRITOIRE MENTAL

La prolongation n'est plus un simple supplément de temps. Elle devient un test psychologique. Le Sénégal, touché mais pas brisé, refuse de sombrer dans la contestation stérile. Il resserre ses lignes, garde sa discipline et transforme la colère en carburant. Sur un pressing haut de Mané, El-Aynaoui perd le ballon. Transmission éclair pour Pape Gueye, entré sur le terrain en seconde période. Gueye porte le ballon, bat Hakimi dans le duel, frappe juste avant la surface... lucarne ! Cette fois, le but est incontestable. Cette fois, validé.

Impossible à refuser. Cette fois, irréversible.

Le stade est électrisé ! Les supporters marocains quittent le stade. Il fallait maintenant tenir ! Sous une pluie diluvienne, qui ajoute une dimension quasi mythologique à la performance sénégalaise, le Sénégal continue de dominer la mise, notamment grâce au crack du PSG, Ibrahim Mbaye. Le Maroc ne voit plus le jour. Et le coup de sifflet final retentit ! Gana, Mané, Mendy, Sarr et tant d'autres stars explosent de joie. Les Marocains, abattus, pleurent, incapables de changer leur sort au détriment du jeu. C'est un parfum de justice divine.

### • UNE VICTOIRE QUI DÉRANGE

Ce sacre du Sénégal dérange parce qu'il échappe au scénario confortable. Il dérange parce qu'il démontre que, même à domicile, même avec un arbitrage discutable, même avec une VAR utilisée à géométrie variable, on ne peut pas toujours plier le réel à la volonté d'un organisateur.

Le Maroc voulait sa CAN. Le pays avait entrepris une politique pro-sport au détriment de projets plus durables et bénéfiques à sa société. Ils cherchaient à justifier tout l'argent dépensé, mais même avec les coups de pouce arbitraux, les manigances et la machination, le Maroc a été lamentable et la victoire du Sénégal, méritée !

Le Sénégal l'a prise. Non pas grâce à des décisions litigieuses, mais contre elles. Et c'est précisément pour cela que ce titre restera. Pas comme une simple ligne au palmarès, mais comme une leçon de fair-play, de mental et, surtout, de football. Et ce soir-là, quoi qu'en disent les ralents sélectifs et les silences gênés, le Sénégal était infiniment plus fort que le Maroc... et que tout ce qui l'entourait. La CAN 2025, dans toute son ironie, n'a pas couronné le plus favorisé ou le protégé. Elle a consacré le plus fort. Le football a gagné.

G. Salah Eddine

### Le sacre du Sénégal célébré en Algérie

Ce n'est pas seulement à Dakar que la victoire du Sénégal face au Maroc, en finale de la CAN 2025 (1-0), a provoqué une véritable explosion de joie. Ce fut également le cas dans plusieurs capitales du monde, notamment en France, en Égypte, au Nigeria et, bien sûr, en Algérie. Dans de nombreuses villes, comme Alger, Oran, Béjaïa ou Jijel, les habitants sont descendus dans les rues, klaxonnant et défilant tard dans la soirée pour célébrer le sacre des Lions de la Teranga.

Ces célébrations, largement relayées sur les réseaux sociaux, témoignent d'un enthousiasme à la fois sportif et symbolique. Pour une partie de l'opinion algérienne, cette victoire sénégalaise, obtenue malgré des décisions arbitrales controversées en faveur du pays hôte, représente une véritable "justice sportive" et constitue un événement majeur.

Des drapeaux et des banderoles ponctuaient les rassemblements, rappelant que le football reste un vecteur d'émotion et d'expression, capable de dépasser les rivalités et tensions régionales. Les messages de félicitations et de soutien aux Lions de la Teranga ont également circulé massivement sur les réseaux sociaux, confirmant l'impact international de cette finale historique.

Cette soirée a montré que le football peut unir au-delà des frontières, offrant aux Algériens et à de nombreux fans africains un moment de liesse collective rare. Le Maroc, en revanche, n'a pas réussi à se faire que des amis lors de cette CAN. Ce tournoi a, au contraire, mis en lumière certaines réalités du Makhzen, exposant ses contradictions et ses choix controversés.

G. S. E.



LIGUE 2 (16<sup>e</sup> JOURNÉE, ACTE 2)

# L'USM EL HARRACH JOUE GROS, AUJOURD'HUI, À SAÏDA

**La Ligue 2 enchaînera aujourd'hui avec le deuxième acte de la 16<sup>e</sup> journée, lancée le week-end dernier.**

**Au menu, trois matchs, dont deux dans le groupe Centre-Ouest, à savoir MC Saïda – USM El Harrach et ASM Oran - CR Témouchent, tandis dans le groupe Centre-Est, l'USM Chaouia recevra le CA Batna.**

Ce sont là des matches qui ont été décalés pour permettre aux équipes de la Division 2 concernées par les huitièmes de finale de la Coupe d'Algérie d'honorer leurs rendez-vous qui coïncidaient avec l'entame de la phase retour du championnat. L'USM El Harrach (2e, 31 points) aura donc à faire un sérieux déplacement pour aller défier le MC Saïda (11e, 18 points). Les bantieusards sur une courbe ascendante, ces dernières semaines, malgré leur élimination en Coupe d'Algérie face à l'USM Alger, pourront désormais se consacrer pleinement à leur objectif premier qui est le retour en Ligue 1. Dans cette optique, il est clair qu'ils joueront à chaque fois pour récolter le maximum de points afin de réduire l'écart avec le leader, la JS El Biar, qui cumule une avance de 7 points. Mais la mission risque de ne pas être aussi facile que ça, surtout avec le MCS qui aurait le vent en poupe après sa toute fraîche qualification en quarts de finale arrachée en déplacement chez l'ASO



Chlef, un sociétaire de Ligue 1 s'il vous plaît ! La très probable défection de son arrière latéral droit, Lachahab, apparemment blessé, n'est pas non plus pour arranger les affaires de l'USM. Mais comme, en foot, aucun match ne correspond à un autre, la confrontation reste ouverte à toutes les probabilités. Dans la deuxième rencontre de ce groupe, l'ASM Oran (6e, 24 points), et désormais éliminée en coupe, recevra le CR Témouchent (4e, 28 points). Un duel tout aussi indécis en perspective entre deux formations qui ne sont pas du tout loin de cette bataille acharnée du haut du tableau. Pour l'ASMO, c'est carrément un match à six points face à cet adversaire du jour installé à un point du podium. Non seulement une victoire lui permettra de s'en rapprocher, mais en plus relancera de plus belle la concurrence en haut.

**LE GRAND JOUR DU DERBY CHAOUI, US CHAOUIA – CA BATNA DANS LE GROUPE CENTRE-EST**  
Dans le groupe Centre-Est, c'est le grand jour pour le derby chaoui, entre l'US Chaouia (4e, 28 points) et le CA Batna (2e, 31 points). Cet après-midi, vraisemblablement, tous les chemins mèneront au stade Zerdani-Hassouna d'Oum El Bouaghi qui abritera ce classico d'un autre genre. Là aussi, l'US Chaouia jouera son match à six points. Une victoire, elle ne jouera de toute façon que pour ça, lui permettra de retraper le CAB, et partant lui partager cette seconde place à cinq points du leader, l'US Biskra, qui mène la cadence dans ce groupe avec 36 points, à la faveur de sa victoire devant l'IB Khemis El Khechna, le week-end dernier. De son côté, le CA Batna abordera le match avec aussi la ferme volonté de vaincre pour améliorer son capital points et réduire l'écart avec le premier. Ce qui

augure une intense opposition entre les deux vis-à-vis à qui fera pencher la balance de son côté.

**L'US BISKRA TOUJOURS LEADER À L'EST, LA JS EL BIAR À L'OUEST**  
Lors des matches de cette 16<sup>e</sup> journée, le week-end dernier, il est à retenir que dans

le groupe Centre-Est, l'US Biskra avait pris le dessus sur l'IB Khemis El Khechna (2 – 0), le NC Magra est allé imposer le nul (1 – 1) à l'AS Khroub chez lui, de même que le MO Constantine qui rendait visite au CR Beni Thour. Le HB Chelghoum Laïd a perdu (0 – 2) à domicile devant la JS Djidjel. Le MSP Batna n'a pas raté l'occasion de la venue du MO Béjaïa pour s'offrir une victoire étriquée (2 – 1) mais précieuse pour engranger trois points qui lui redonnent espoir dans le bas du tableau. Enfin, l'USM Annaba et la JS Bordj Menaïel ont réussi le même meilleur carton de la journée (4 – 0) face respectivement au NRB Tleghma et au NRB Beni Oulbane. Dans le groupe Centre-Ouest, la JS El Biar est allée chercher la victoire (1 – 0) à Tiaret contre la JSMT, ce qui lui permet de consolider sa place de leader. Le WA Mostaganem a pris le dessus (2 – 1) sur son invité le RC Kouba et le GCR Mascara (2 – 0) sur le CRB Adrar. La JS Tixeraïne et l'US Béchar Djedid se sont séparées sur un nul positif (1 – 1) à Alger et le RC Arbaâ n'a pu faire mieux qu'un 0 à 0, en recevant l'ESM Koléa.

Djaffar Chilab

## JS KABYLIE/ÇA BOUGE ENFIN POUR LE MERCATO

## Deux ailiers africains, un milieu franco-algérien et un latéral gauche

A quelques encablers de la fin des délais, la JS Kabylie s'active à finaliser avec ses nouvelles cibles durant ce mercato hivernal. L'opération a pris du retard dans la maison kabyle, beaucoup de retard même, au moment où d'autres clubs comme l'USM et le MCA, pour ne citer que ces deux clubs africains, ont déjà fait jouer leurs nouvelles recrues. En effet, alors que la reprise des rendez-vous de la Ligue des champions d'Afrique pointe déjà son nez avec un premier match au programme dès le week-end prochain face aux FAR du Maroc, au stade Hocine-Aït-Ahmed de Tizi-Ouzou, l'équipe n'a pour l'heure enregistré aucune nouvelle arrivée. Le directeur général sportif, Hakim Medane, qui avait fait miroiter une démission devant la presse à l'issue du match perdu à Sétif, «n'est finalement ni parti pour laisser la place à quelqu'un d'autre ni resté pour s'occuper de ce volet recrutement crucial pour la suite du parcours de l'équipe», commente-t-on dans l'entourage proche de la direction du club.

On avance que le concerné, «à défaut d'une démission qu'il a lui-même laissée entendre, s'est contenté juste d'introduire un congé maladie». Situation bien embarrassante pour le reste de l'équipe dirigeante qui, dans l'urgence, s'efforce à rattraper le temps perdu pour mener à bien cette opération renforcement. De sources sûres, aux faits de ce qui se trame dans la maison, la direction du club est actuellement en pourparlers avec au moins quatre nouveaux joueurs. Il s'agirait, affirme-t-on, de deux ailiers africains, un gaucher et droitier, de la Guinée et d'Angola avec lesquels les discussions ont déjà bien avancées. Les deux joueurs ont été même destinataires d'invitations officielles du club, depuis dimanche soir, pour débarquer au plus tard aujourd'hui ou demain. La direction négocie également avec un arrière latéral gauche et un milieu franco-algérien. En attendant, la présente situation met dans l'embarras le coach allemand Zinnbauer qui devra certainement faire, au moins lors de cette opposition continentale de samedi, avec son effectif actuel. Une situation peu envieuse pour le technicien allemand qui se plaint déjà du manque de solutions de rechange, mais le voilà contraint de faire encore avec un groupe plus réduit avec les mises à l'écart scellées de Lahemri et Mouali, sur le départ. Les supporters attendent avec impatience de découvrir enfin ces nouvelles têtes. Surtout que la dernière victoire réussie contre le CRB en déplacement a donné une lueur d'apaisement au sein de la galerie kabyle qui s'est remise à espérer. Mais, l'équipe est encore loin d'avoir dépassé sa crise, et le moindre couac peu faire replonger le collectif dans la désapprobation de ses fidèles supporters. C'est dire que les Mahious et leurs consorts demeurent en sursis, en attendant quel visage présenteront-ils, samedi prochain, face aux FAR de Rabat. Zinnbauer est conscient de cet état de fait. Il s'active alors à, au moins, bien préparer le groupe qu'il a sous la main, pour le moment, pour ne pas louper cette victoire indispensable en Ligue des champions. Pour maintenir le collectif en forme, avant-hier, il a programmé une rencontre amicale contre l'équipe de Draâ Ben Khedda de la division inférieure, histoire de replonger ses joueurs dans le bain de la compétition, à quatre jours du rendez-vous continental.

Son choix n'a pas été anodin, en préférant jouer une équipe modeste, il a surtout évité d'exposer ses joueurs à d'éventuelles blessures, mais surtout à donner toute la latitude à ses derniers de s'exprimer dans une ambiance très décontractée en vue de soigner au mieux le moral de la troupe. Boudebouz, le revenant, Benchaâ, Bélaïd, et les autres s'en sont donné d'ailleurs à cœur joie en remportant la partie largement par 4 buts à 1.

Djaffar C.

## PROGRAMME

## GROUPE CENTRE-EST

## Aujourd'hui à 14h

USC - CAB  
Déjà joués  
ASK 1 - NCM 1  
USB 2 - IBKEK 0  
CRBT 1 - MOC 1  
HBCL 0 - JSD 2  
MSPB 2 - MOB 1  
USMAn 4 - NRBT 0  
JSBM 4 - NRBB 0

## GROUPE CENTRE-OUEST

## Aujourd'hui à 14h

MCS - USMH  
ASMO - CRT  
Mardi 27 Janvier  
WAT - NAHD  
Déjà joués  
RC 0 - ESMK 0  
WAM 2 - RCK 1  
GCRM 2 - CRBA 0  
JSMT 0 - JSEB 1  
JST 1 - USBD 1

## SÉLECTIONS NATIONALES DES JEUNES

## Les U20 en stage à Tlemcen

La sélection nationale des moins de 20 ans a entamé avant-hier un regroupement au centre technique régional de Tlemcen. Pour ce faire, le coach national Nedder Razik a fait appel à 27 joueurs. Il s'agit, selon la liste communiquée par la fédération sur ses réseaux, d'El Koubi, Emeziane, Abdelaziz, Tarzoute (Paradou AC), Zerouki, Bourenane, Boumala (CS Constantine), Ammamra, Achouri (USMA), Oumellal, Izem (JS Kabylie), Laoufi, Benkou, Saïf (O Akbou), Kharfallah, Saf, Chettouh (ES Sétif), Mansouri (CR Belouizdad), Mehdid, Benyoucef (MC Alger), Bouchlaghem (US Blida), Saad (JS Saoura), Ben Hakim (MC Oran), Ahcini (Adrar), Allal (ASM Oran), Aghiad (RC Kouba) et Sedrati (AS Kheroub). A signaler que ce regroupement qui n'a concerné que les joueurs évoluant dans le championnat national se poursuivra jusqu'au 21 janvier 2026.

D. C.



**MADRID -** Un accident ferroviaire impliquant deux trains à grande vitesse (TGV) a fait dimanche dernier au moins 21 morts et une trentaine de blessés graves dans le sud de l'Espagne, selon la Garde civile, après une collision très violente qui a projeté des wagons hors des rails.

**HOHHOT (Chine)** - Une explosion dans une usine de la région autonome de Mongolie intérieure, dans le nord de la Chine, a fait deux morts, huit disparus et 84 blessés, ont annoncé hier les autorités locales.

**GUATEMALA -** Le gouvernement du Guatemala a accusé dimanche dernier des gangs d'avoir tué sept policiers, lors de plusieurs attaques, en représailles au refus des autorités de revenir sur leur décision de transférer les chefs de bandes criminelles dans une prison de haute sécurité.

**PENCO (Chili)** - Le président chilien Gabriel Boric a revu à la hausse dimanche dernier le bilan des incendies qui ravagent le sud du pays, le portant à 18 morts, un chiffre appelé à s'alourdir selon lui, et a décreté un couvre-feu nocturne dans les localités les plus touchées.

**PEKIN -** La production industrielle à valeur ajoutée de la Chine a augmenté de 5,9% en glissement annuel en 2025, selon les données officielles publiées hier.

## LE CHEF DE L'ÉTAT REÇOIT LE PRINCE ABDELAZIZ BEN SAOUD BEN NAYEF BEN ABDELAZIZ AL SAOUD

Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a reçu, hier, son aîte royale le prince Abdelaiz ben Saoud ben Nayef ben Abdelaiz Al Saoud, a indiqué un communiqué de la présidence de la République.

Par ailleurs, le chef de l'Etat a tenu une séance de travail élargie avec Son Aîte royale le prince Abdelaiz ben Saoud ben Nayef ben Abdelaiz Al

Saoud, ministre de l'Intérieur du Royaume d'Arabie saoudite, ainsi que la délégation l'accompagnant, a indiqué la même source.

Ont pris part à la séance le directeur du cabinet de la présidence de la République, Boualem Boualem, et le ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et des Transports, Said Sayoud. **APS**



## CONSEIL DE LA NATION DÉBUT DE L'EXAMEN DE LA LOI CRIMINALISANT LA COLONISATION FRANÇAISE

Le projet de loi visant à incriminer le colonialisme français en Algérie a été soumis hier à l'examen de l'Assemblée populaire nationale, lors d'une session publique dirigée par son président, M. Azzouz Nasser.

Cette initiative s'inscrit dans une démarche nationale visant à renforcer les fondements historiques de l'Algérie et à préserver la mémoire collective. Composé de cinq chapitres et de 27 articles, le projet de loi s'appuie sur les principes du droit

international, en mettant l'accent sur le droit des peuples à la justice, la justice historique et l'absence d'impunité.

La loi définit également les délits liés au colonialisme français, précise la responsabilité de l'État français dans son passé colonial en Algérie et instaure des procédures pour demander reconnaissance et excuses. Le ministre des Moudjahidines et des Ayants droit, M. Abdelmalek Tachrif, représentant le gouvernement, a pris part à cette discussion.

Dans son allocution, le ministre a salué la richesse et le caractère constructif des débats tenus lors de la séance de présentation devant la Commission de la



Défense nationale le 8 janvier. Il a également souligné la qualité des interventions, reflétant une conscience nationale profonde et d'un sens aigu des responsabilités historiques envers la mémoire collective de la nation.

M. Tachrif a insisté sur l'importance accordée par le pouvoir législatif au traitement des dossiers relatifs à l'histoire nationale, affirmant que cette loi constitue une avancée législative majeure, renforçant le cadre juridique national pour la protection de la mémoire nationale. Il a ajouté que l'État, à travers ses institutions constitutionnelles, demeure pleinement engagé à préserver son histoire et à défendre sa

mémoire par tous les moyens légaux et constitutionnels.

Le ministre a rappelé que « le colonisateur a réparti la misère, la douleur et l'injustice parmi le peuple algérien ». Pour lui : « Cette loi incarne l'engagement de l'État à restaurer son identité et son nationalisme, et à confirmer que

l'Algérie, victorieuse, ne transigera jamais sur sa liberté et sa souveraineté. »

La parole a ensuite été donnée à M. Faisal Bousdraïa, rapporteur de la Commission de la Défense, qui a présenté le rapport préliminaire de la Commission sur la loi criminalisant le colonialisme français. Le comité a émis des réserves concernant certaines dispositions, notamment celles relatives à l'indemnisation et aux excuses, estimant qu'elles ne reflètent pas l'approche nationale définie par le président

Abdelmadjid Tebboune, qui exige la reconnaissance par la France des crimes coloniaux et non de simples excuses ou indemnités. Le Comité de la Défense nationale a souligné la nécessité de revoir et de restructurer certaines parties du texte afin d'en améliorer la qualité et d'assurer sa cohérence. Il a affirmé que le contenu de la loi constitue une étape essentielle pour favoriser la justice historique, maintenir l'honneur des martyrs et garantir le droit des générations futures à connaître leur histoire de manière précise et vérifiable.

Plusieurs membres de l'Assemblée ont également pris la parole, discutant du projet de loi et proposant des amendements pour combler ses lacunes et rétablir pleinement les droits de l'État. Le ministre a rappelé que la promulgation de cette loi, et plus particulièrement sa portée sur le colonialisme français en Algérie, fait partie intégrante de la conscience et de l'identité nationales, s'inscrivant dans l'effort entrepris par le président de la République pour protéger la mémoire nationale de toute tentative d'effacement ou de falsification.

Il convient de noter que la ministre des Relations avec le Parlement, Mme Nadjiba Djilali, ainsi que plusieurs membres du Conseil de la Nation, ont également assisté à cette réunion.

**Abir Menasria**

## DÉCOLONISATION DU SAHARA OCCIDENTAL UN DROIT TOUJOURS VIVANT

Dans un article, la journaliste et auteure espagnole Victoria Corera a soutenu que le départ de l'Espagne du Sahara occidental en 1975, suivi de son occupation par le Maroc, n'a pas modifié la condition juridique de cette région. Elle insiste sur le fait que le Sahara occidental demeure un territoire non autonome et fait partie d'un processus de décolonisation inachevé.

Dans un article publié sur la plateforme «N'oublions pas le Sahara occidental», elle écrit : « Pour les Nations unies, le Sahara occidental n'a jamais cessé d'être un territoire non autonome ni d'être soumis à un processus de décolonisation inachevé ni d'être légalement intégré à un autre État. » Elle souligne que l'organisation internationale « continue à considérer la question essentielle, c'est-à-dire le « droit du peuple sahraoui à l'autodétermination – comme étant non résolue ».

Elle ajoute : « C'est pourquoi, même des décennies après, le Sahara occidental reste sur la liste officielle des territoires à décoloniser », précisant que cette situation entraîne des conséquences légales concrètes. Victoria Corera insiste également sur le fait que « le peuple sahraoui conserve un droit collectif à l'autodétermination », reconnu au niveau international, et que toute solution durable doit

reposer sur « l'expression libre de sa volonté ». Selon elle, cette situation signifie que « aucun État ne peut acquérir la souveraineté sur ce territoire par l'occupation ou par des accords qui ignorent ses habitants ». Elle rappelle que « le droit international n'admet aucun raccourci ». Pour la journaliste espagnole, le statut de non-autonomie du territoire établit « un cadre juridique fondamental ». Elle précise que tant qu'une procédure d'autodétermination en bonne et due forme n'a pas été engagée, le processus de décolonisation reste ouvert et la situation ne peut être considérée comme résolue.

Elle juge ainsi « trompeur » de présenter le Sahara occidental comme un simple « différend territorial » ou un conflit bilatéral entre deux États. Selon elle, cette description occulte le cœur du problème et déplace le débat sur les droits des peuples vers « des équilibres géopolitiques » qui leur sont étrangers. « Les mots ne sont jamais innocents et, dans ce cas précis, ils contribuent à normaliser une situation que le droit international n'a jamais normalisée », explique-t-elle.

Plus de soixante ans après que le Sahara occidental a été désigné comme « territoire non autonome », la question demeure irrésolue au sein du système international, car le principe fondateur – le droit du peuple sahraoui à

déterminer librement son propre destin et avenir – « n'a toujours pas été exercé ».

Elle précise que, tant que cette situation restera inchangée, cette désignation ne sera pas caduque et constituera « une réalité juridique pleinement valable ». Elle rappelle que le Sahara occidental a été ajouté à « la liste des territoires non autonomes en 1963 », alors qu'il était encore sous « administration coloniale espagnole ». Depuis lors, les Nations unies ont officiellement reconnu le droit de son peuple à l'autodétermination, et le processus de décolonisation demeure inachevé. Cette désignation « n'a été ni révoquée ni remplacée par aucune mesure juridique » effective qui mettrait un terme à ce processus, malgré les développements politiques et militaires survenus depuis, conclut Victoria Corera.

Au-delà des intérêts géopolitiques et des enjeux diplomatiques, le Sahara occidental reste avant tout un territoire dont le peuple détient un droit inaliénable à choisir son avenir. Tant que ce droit n'est pas pleinement exercé, la question demeure vivante et rappelle que le véritable respect du droit international se mesure à l'aune de l'autodétermination et de la justice pour ceux qui en sont les légitimes titulaires.

**A. Menasria/APS**